



Formulaire de changement de bénéficiaire

*Prière de remplir ce formulaire et le retourner à : Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada)
331, rue Cooper, bureau 703, Ottawa (Ontario) K2P 0G5*

Renseignements personnels sur le participant au Plan

N.A.S. _____

Nom : _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Désignation du bénéficiaire (*lire les renseignements généraux sur la désignation d'un bénéficiaire ci-dessous*)

Nota : Cette désignation révoque toute désignation de bénéficiaire antérieure dans les dossiers des administrateurs.

Nom : _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Adresse : _____
Numéro et rue Ville/Municipalité Province Code postal

Lien de parenté : _____ % des prestations : _____

Prière d'annexer un formulaire distinct si vous souhaitez désigner plus d'un bénéficiaire.

Les pourcentages doivent totaliser 100 %

Déclaration et autorisation du participant au plan

J'atteste que les renseignements que je fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets. J'autorise la collecte et l'utilisation de tous les renseignements fournis dans le présent formulaire, et de tout autre renseignement personnel que je peux fournir ci-après, par les fiduciaires du Plan de pension multi-employeurs de l'AIM (Canada) ainsi que leurs représentants et conseillers désignés – y compris l'utilisation de mon numéro d'assurance sociale à des fins d'identification, d'administration et de déclaration de l'impôt. J'autorise également la collecte, la rétention, la divulgation et le partage de mes renseignements personnels par les fiduciaires ainsi que leurs représentants, conseillers et prestataires de services désignés, au besoin, aux fins d'administrer le Plan, notamment d'établir l'admissibilité à des prestations, de traiter et verser des prestations et d'assurer la gestion financière du Plan sans interruption, y compris les analyses de coûts et les audits internes. Je comprends que je peux retirer mon consentement, en totalité ou en partie, à tout moment, et ce, par écrit, mais que le retrait de mon consentement pourrait nuire à l'administration du Plan et au versement de prestations pouvant m'être payables. Pour en savoir plus sur les mesures que prennent les administrateurs du Plan pour protéger vos renseignements personnels, prière de consulter la politique en matière de protection de la vie privée du Plan.

Signature du participant au plan

Date

Signature du témoin (personne non bénéficiaire âgée de plus de 18 ans)

Date

Nom du témoin (en lettres moulées)

Adresse du témoin : Numéro et rue Ville/Municipalité Province Code postal

Renseignements généraux sur la désignation d'un ou de plusieurs bénéficiaires

La désignation de bénéficiaire s'applique seulement si vous décédez avant votre départ à la retraite et si vous n'êtes pas dans une relation conjugale admissible au moment de votre décès. Si vous êtes dans une relation conjugale admissible, votre conjoint sera le premier admissible à toute prestation de survivant pouvant être payable en vertu du Plan.

Votre bénéficiaire peut être une personne physique, une organisation ou votre succession. Vous pouvez changer votre bénéficiaire en tout temps en remplissant un nouveau *Formulaire de changement de bénéficiaire* et en le retournant aux administrateurs du Plan. Votre désignation de bénéficiaire n'entre en vigueur qu'après que les administrateurs du Plan ont reçu votre formulaire dûment rempli.

Si vous êtes dans une relation conjugale admissible et désignez un bénéficiaire, votre bénéficiaire désigné est la personne qui toucherait la prestation de décès, le cas échéant, payable après votre décès en cas de prédécès de votre conjoint.

Renseignements généraux sur la désignation de votre enfant comme bénéficiaire

Aucune personne âgée de moins de 18 ans (une personne d'âge mineur) ne peut toucher directement des prestations de survivant. Vous disposez néanmoins de deux façons d'assurer qu'une personne d'âge mineur est admissible à des prestations de survivant payables au moment de votre décès :

- Désignez votre succession comme bénéficiaire dans la section Désignation du bénéficiaire. Dans votre testament, vous devrez stipuler que vous léguiez les prestations de décès versées par le Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada) à votre enfant d'âge mineur.
- Désignez votre enfant d'âge mineur comme bénéficiaire et nommez-lui un fiduciaire dans votre testament.

Il n'est pas recommandé de désigner un fiduciaire comme bénéficiaire. Si vous désignez un fiduciaire comme bénéficiaire, toute prestation de survivant sera versée au fiduciaire et ce dernier sera légalement autorisé à la dépenser comme bon lui semble.

Les administrateurs du Plan vous recommandent de consulter un conseiller juridique indépendant pour vous assurer que votre testament reflète fidèlement vos volontés.

Nota : Les renseignements généraux fournis ci-dessus ne couvrent pas le Plan en détail. Le document officiel du Plan a préséance en cas de litige, de divergence ou d'omission.